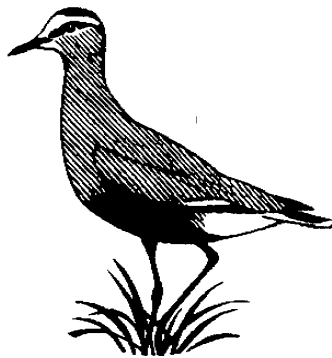


PLAN D'ACTION INTERNATIONAL POUR LE VANNEAU SOCIAL

Chettusia gregaria



Ce projet de plan d'action international pour le vanneau sociable (*Chettusia gregaria*) a été commandité par le Secrétariat de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie et la division européenne de BirdLife International, et préparé par l'Union russe pour la conservation des oiseaux (partenaire désigné de BirdLife International en Russie). Le premier projet a été envoyé aux experts de l'espèce et de sa conservation, puis discuté le 2 avril 2002, dans le cadre de l'atelier sur le vanneau sociable à Moscou. Tous les commentaires et toutes les suggestions, ainsi que les résultats de l'atelier, ont été intégrés dans le deuxième projet du plan d'action, également distribué à tous les collaborateurs. Cette version est le résultat final de l'ensemble des consultations ci-dessus.

Sommaire

Chapitre		Page
	Résumé	3
1	Introduction	5
2	Évaluation biologique	7
3	Activités humaines	13
4	Politiques et législations	17
5	Cadre de l'action	19
6	Actions par pays	22
7	Mise en œuvre	27
	Terminologie	30
	Références clés	31
Annexe I	Panorama des sites clés	33
Annexe II	Estimations de la population reproductrice de vanneaux sociables, réalisées durant l'atelier de Moscou (2 avril 2002)	34

Mai 2002

Rédacteurs principaux :

Pavel S. Tomkovich
Elena A. Lebedeva

Collaborateurs :

Umberto Gallo-Orsi, BirdLife Europe
Bert Lenten, AEWA
Derek Scott, Royaume-Uni
Colin Richardson, Dubaï , Émirats arabes unis
Elchin Sultanov, Azerbaï djan
Alexander Abuladze, Géorgie
Eugeny A. Bragin, Kazakhstan
Valery V. Khrokov, Kazakhstan
Sergei Bukreev, Russie
Elena Kreuzberg-Mukhina, Ouzbékistan
Valery Moseikin, Russie
Leonid Korshikov, Russie

Participants à l'atelier sur le vanneau sociable (2 mars 2002, Moscou, Russie) :

Umberto Gallo-Orsi, BirdLife Europe
Elchin Sultanov, Azerbaï djan (Bakou)
Valery V. Khrokov, Kazakhstan (Almaty)
Eugeny A. Bragin, Kazakhstan (Naurzum Nature Rezerve)
Gennady N. Molodan, Ukraine (Donetsk)
Elena Kreuzberg-Mukhina, Ouzbékistan (Tachkent)
Victor P. Belik, Russie (Rostov-sur-le-Don)
Sergei A. Bukreev, Russie (Moscou)
Vasily F. Chernobaj, Russie (Volgograd)
Anatoly V. Davygora, Russie (Orenbourg)
Maksim A. Korol'kov, Russie (Oulianovsk)
Leonid V. Korshikov, Russie (Orenbourg)
Elena A. Lebedeva, Russie (Moscou)
Vladimir V. Morozov, Russie (Moscou)
Valery N. Moseikin, Russie (Saratov)
Pavel S. Tomkovich, Russie (Moscou)
Victor A. Zubakin, Russie (Moscou)

Résumé

Profil du vanneau sociable

Le vanneau sociable se reproduit actuellement au Kazakhstan et dans la partie centrale de la Russie méridionale (nouveau "centre méridional"). L'aire de reproduction englobe le centre et le nord du Kazakhstan et s'étend actuellement en Russie, de la région d'Orenbourg, à travers les régions de Tcheliabinsk, Kourgan, Omsk et Novossibirsk, jusqu'aux environs de Barnaoul dans l'Altaï. Dans cette zone, l'espèce est très dispersée, les effectifs sont faibles et en déclin. On trouve le vanneau sociable pendant sa migration dans une gamme étendue de pays d'Asie mineure, d'Asie centrale et d'Asie du sud (Afghanistan, Arménie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Iran, Koweït, Kirghizistan, Qatar, Arabie saoudite, Syrie, Tadjikistan, Turquie, Turkménistan, Émirats arabes unis, Ouzbékistan). Les pays de première importance pour l'hivernage sont l'Érythrée, l'Inde, l'Iraq, Israël, Oman, le Pakistan, le Sri Lanka et encore potentiellement l'Égypte, l'Éthiopie et le Soudan. On a connaissance de signalements d'oiseaux migrants provenant d'un large éventail de pays asiatiques et européens. La population a subi un déclin important et rapide au cours de la deuxième moitié du XX^e siècle et on considère que ce déclin se poursuit. L'effectif de la population a été estimé récemment à 10 000 individus adultes au maximum (ce qui constitue une évaluation plutôt optimiste, in Collar et al., 1994, Tucker et Heath, 1994), ou plus. Il y a quelques années, on considérait que l'effectif de la population ne dépassait pas 1 000 couples reproducteurs sur l'ensemble de l'aire de répartition de l'espèce (Khrokov, 2000 ; BirdLife International, 2001). Les estimations réalisées lors de l'atelier sur le vanneau sociable à Moscou (annexe I) suggèrent une situation beaucoup plus grave : **la population mondiale a été estimée dans le cadre de l'atelier à 200 – 600 couples reproducteurs (= 600-1 800 oiseaux)**. Le vanneau sociable est inscrit aux annexes I et II de la Convention de Bonn, dans la colonne A, catégorie 1a 1b 1c du tableau 1 de l'AEWA, sur la liste des espèces aviaires mondialement menacées (BirdLife International, 2000) et sur la liste rouge de l'UICN, en tant que "vulnérable". Du fait du manque de données sur les raisons de son déclin démographique, il est mentionné comme vulnérable dans le livre rouge de l'Asie. Bien qu'il figure dans le livre rouge des pays de l'ex-URSS, aucune mesure pratique de conservation n'est prise actuellement.

Justifications du plan d'action international pour le vanneau sociable

Le plan d'action de l'AEWA, paragraphe 2.2.1., stipule que les Parties devraient coopérer dans le développement et la mise en œuvre de plans d'action par espèce pour les espèces énumérées dans la colonne A, catégorie 1.

L'établissement pour le vanneau sociable du plan d'action se justifie par 4 raisons principales : 1) la population de vanneaux sociables continue à diminuer ; 2) la population mondiale de cette espèce représente 1 500 à 3 000 couples reproducteurs, ou dans le cas le plus probable, moins de 1 000 couples reproducteurs ; 3) les raisons du déclin en cours sont inconnues, et on ne sait même pas clairement si les menaces principales portent actuellement sur les sites de reproduction ou sur ceux de repos et d'hivernage ; 4) aucune mesure pratique de conservation n'a été prise jusqu'à présent.

Le présent plan d'action traite ces questions et identifie les actions, avec comme objectif final de les mettre en œuvre pour assurer au vanneau sociable un état favorable dans l'ensemble de son aire de répartition.

Bases du plan d'action

Le plan d'action repose sur l'analyse de la totalité des informations publiées disponibles sur le vanneau sociable et sur les résultats de processus consultatifs approfondis. En outre, l'Atelier sur le vanneau sociable, qui s'est tenu à Moscou en mars 2002, a offert la possibilité d'intégrer à la version finale de ce plan d'action diverses connaissances, opinions et suggestions apportées par les spécialistes de l'espèce.

Objectif du plan d'action

L'objectif général du plan est d'assurer une stabilisation de la population de vanneaux sociables grâce à des initiatives de conservation telles que des mesures de conservation de l'habitat, la protection des colonies et des sites d'hivernage et de repos, etc., sur la base d'une compréhension appropriée des menaces et des facteurs limitants.

Description du plan d'action

Le plan d'action présente un cadre pour la conservation du vanneau sociable et de son habitat. Des objectifs mesurables sont définis au niveau national et international et des options de gestion sont indiquées pour chaque pays.

Pays participants

La mise en œuvre du plan d'action nécessite une coordination au plan international efficace de l'organisation et de l'action. Les pays spécialement impliqués dans cette mise en œuvre sont : la Russie et le Kazakhstan (reproduction), l'Érythrée, l'Inde, l'Iraq, Israël, l'Érythrée, Oman, le Pakistan, le Sri Lanka (hivernage) et l'Afghanistan, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, Bahreïn, l'Iran, le Koweït, le Kirghizistan, le Qatar, l'Arabie saoudite, la Syrie, le Tadjikistan, la Turquie, le Turkménistan, les Émirats arabes unis et l'Ouzbékistan (migration).

Engagements de ces pays

Il convient que l'ensemble des États de l'aire de répartition s'impliquent et mettent au point leur propre plan d'action national. Ces plans d'action devraient décrire les activités de gestion sur la base des options de gestion présentées dans ce plan d'action international.

Déroulement de la mise en œuvre du plan

Pour mettre en œuvre les plans d'action par espèce, il convient d'établir un groupe de travail sous le contrôle du Comité technique de l'AEWA.

Les activités qui seront confiées à ce groupe de travail sont énumérées. Le plan devrait être formellement adopté lors de la deuxième session de la Réunion des Parties à l'AEWA, qui se tiendra du 26 au 29 septembre 2002 à Bonn, et révisé ultérieurement tous les trois ans.

Comme un certain nombre des États de l'aire de répartition de cette espèce ne sont pas Parties à l'AEWA, il est recommandé que les plans d'action nationaux soient mis au point par _____, et approuvés par le gouvernement de chaque État.

1. Introduction

Le vanneau sociable, *Chettusia gregaria*, est protégé aux termes de la législation nationale dans l'ensemble de son aire de répartition en Russie et au Kazakhstan. Cependant, le déclin démographique de l'espèce, observé durant la totalité du XX^e siècle et plus particulièrement au début du siècle, dans les années 1950 (de 1930 à 1960), puis des années 1970 aux années 1990, nécessite que des mesures urgentes soient prises par les États de l'aire Parties à l'AEWA, ainsi que par les États qui n'ont pas adhéré à cet accord international, mais qui exercent une responsabilité dans la survie du vanneau sociable au stade de la reproduction, de la migration et de l'hivernage.

Ce plan d'action décrit et évalue les connaissances actuelles sur l'écologie, les besoins en matière d'habitat et la répartition saisonnière du vanneau sociable, ainsi que les mesures de conservation devant être prises par les organisations gouvernementales et non gouvernementales pour garantir que le déclin démographique de l'espèce ne se poursuive pas. Le plan expose également brièvement les besoins les plus urgents pour combler les lacunes existantes dans les connaissances actuelles sur cette espèce et le déclin de sa population. Bien que la transformation des habitats sur les territoires de reproduction ait été invoquée jusqu'à présent comme la raison principale de ce déclin au milieu du XX^e siècle, les facteurs qui exercent encore une influence à la fin des années 1990 ne sont pas clairs et sont probablement liés à l'état des habitats dans les zones de repos pendant la migration et d'hivernage. Ces questions doivent être clarifiées et sont donc considérées comme comptant parmi les activités les plus urgentes qui conditionneront le succès de la mise en œuvre de ce plan d'action.

Objectifs généraux du plan d'action :

- A court terme (3 ans)
 1. Définir les principaux facteurs influant sur la population de vanneaux sociables dans les zones de reproduction, de migration et d'hivernage, et entreprendre des actions pour réduire l'impact défavorable des facteurs négatifs clés.
 2. Organiser des recherches coordonnées et ciblées pour déterminer clairement les caractéristiques générales de la population, telles que la répartition actuelle, les variations saisonnières des besoins en matière d'habitat, le succès de la reproduction, les taux et les causes de mortalité, les liens migratoires/la distribution des oiseaux en provenance de certaines zones de reproduction entre certains corridors migratoires et territoires d'hivernage.
 3. S'assurer que toutes les actions appropriées, définies dans ce plan d'action, sont entreprises pour mettre un terme à la poursuite du déclin du vanneau sociable dans l'ensemble de son aire de répartition.
- A long terme (20 ans)
 1. Renverser la tendance démographique du vanneau sociable, avec une stabilisation ou un accroissement des effectifs de cette espèce dans les aires de reproduction et d'hivernage "traditionnelles" du milieu du XX^e siècle.

Pour atteindre ces objectifs à court et long termes, les mesures suivantes doivent être prises :

- S'assurer de la coopération au plan international entre les différents experts et les organisations gouvernementales et non gouvernementales de l'ensemble de États de l'aire de répartition de l'espèce, afin de garantir le développement et la mise en œuvre d'activités appropriées de surveillance et de recherche, de conservation et de gestion de l'habitat, ainsi que d'autres activités pertinentes, prévues par le plan d'action en faveur du vanneau sociable.

- Établir un groupe de travail sur les échassiers des steppes menacés, qui devra œuvrer sous la direction du Secrétariat de l'AEWA (ou le rôle de direction sera délégué à l'une des organisations des États de l'aire de répartition de l'espèce).
- Contrôler les activités humaines nuisant au vanneau sociable dans les zones de reproduction, de migration ou d'hivernage.
- S'assurer de l'existence d'une législation adéquate pour la conservation du vanneau sociable et de son application dans tous les États de l'aire de répartition.
- Développer de nouveaux mécanismes de coopération internationale, y compris les subventions éventuellement nécessaires, pour la gestion de l'habitat dans les zones occupées par le vanneau sociable, de manière à garantir qu'aucune activité humaine nuisible ne s'exerce dans les zones de reproduction, de migration ou d'hivernage de cette espèce.

Le plan présente des objectifs opérationnels et mesurables, ainsi que des options de gestion pour réaliser ces objectifs. C'est un cadre destiné à garantir la cohérence des plans nationaux et la communication au sujet de ces plans. Ce cadre laisse aux États de l'aire de répartition une marge de manœuvre pour ajuster leur politique de gestion à la situation nationale, dans la mesure où les objectifs sont atteints.

Le succès du plan d'action dépend dans une large mesure :

1. du soutien apporté à la mise en œuvre du plan d'action international ;
2. des efforts de États de l'aire de répartition pour dresser et METTRE EN ŒUVRE des plans d'action nationaux ;
3. des modalités de mise en œuvre, telles que : délais dans lesquels s'effectuent la surveillance et l'évaluation, la communication de l'état d'avancement et les activités dans les différents Etats de l'aire de répartition, prévision des conséquences budgétaires ;
4. de questions d'ordre organisationnel, telles que : vision claire du rôle du Comité technique de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) et décision quant à la mise en place potentielle d'un nouveau groupe de travail au sein de ce comité (ou délégation de ce rôle à un organisme, tel que l'éventuel Groupe de travail sur les échassiers des steppes menacés)

Le plan s'applique sur une période de 3 ans, à l'issue de laquelle il doit être évalué et révisé.

2. Évaluation biologique

Informations générales	Le vanneau sociable, <i>Chettusia gregaria</i> , est un petit échassier migrateur, qui se reproduit au Kazakhstan et dans le centre méridional de la Russie entre le 47° et le 53° nord, et hiverne dans le sud-ouest de l'Asie et le nord-est de l'Afrique, dans la zone allant du 10° au 30° nord. Pendant la saison de reproduction, on peut le trouver dans les steppes sèches et dans les semi-déserts, principalement dans les zones comportant des habitats de type steppe, semés de stipes plumeuses, <i>Stipa pennata</i> et/ou d'armoise, <i>Artemisia spp.</i> , et souvent associé à des zones de marais salants.
Évolution de la population	<ul style="list-style-type: none"> • Le premier déclin, peu documenté, se produit probablement entre la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle, période à laquelle remontent, suppose-t-on, les derniers cas de reproduction dans l'est de l'Ukraine. • Déclin important pendant les années 1950, que l'on pense dû à la détérioration de l'habitat sur les territoires de reproduction, c'est-à-dire au labourage des steppes vierges (réduction confirmée des effectifs en migration dans la région du Don inférieur, allant jusqu'à la disparition complète après 1968 ; dans les parties centrales du nord du Kazakhstan, les effectifs diminuent d'un facteur 2 à 4 entre les années 1930 et 1960). Régression observée dans les territoires d'hivernage du Pakistan et de l'Inde. Derniers signalements au Soudan. • Fort déclin supplémentaire au cours des années 1970-1980, qui coïncide avec la réduction de l'aire de reproduction (diminution de 15,6% entre 1986 et 1991 dans la région de Pavlodar, au Kazakhstan ; disparition dans les régions de Saratov et de Volgograd, en Russie européenne ; diminution de moitié des effectifs entre 1970 et 1972 dans la zone de Kourgaldzhyn au Kazakhstan). On n'enregistre plus alors de distribution continue. Les effectifs ont encore régressé sur les territoires d'hivernage en Inde. On n'observe plus aucun oiseau en Égypte. A la fin des années 1980, la population mondiale est estimée à 2 500 - 10 000 oiseaux. • Déclin démographique en cours à la fin des années 1990 confirmé par les données de plusieurs enquêtes dans des zones où le vanneau sociable se reproduisait auparavant plutôt couramment. Au début des années 1990, les densités d'oiseaux reproducteurs dans le nord du Kazakhstan sont inférieures d'un ordre de grandeur à celles des années 1930, tandis que la taille des vols a diminué de deux ordres de grandeur. A la fin du siècle, le vanneau sociable est devenu une espèce extrêmement rare dans le sud-est de son aire de reproduction et on n'enregistre aucune activité reproductrice dans la partie européenne de l'ancienne aire de reproduction. Il est possible que cet oiseau ne se reproduise plus en Europe. Les seuls signalements récents provenant des zones d'hivernage indiennes émanent de l'Haryana et du Rajasthan (50 oiseaux ou habituellement moins et pas chaque année). La population mondiale est estimée dans le cadre de l'atelier à 200 à 600 couples reproducteurs (= 600 à 1 800 oiseaux).
Répartition pendant le cycle annuel	<p>Janvier : le vanneau sociable stationne sur les territoires d'hivernage en Israël, en Érythrée, dans le sultanat d'Oman, au Pakistan et en Inde (les données relatives à l'hivernage sont extrêmement rares).</p> <p>Février : on observe des vols de grande ampleur en Iraq, les premiers oiseaux migrants sont présents en Ouzbékistan, les derniers quittent habituellement le Pakistan et l'Inde.</p> <p>Mars : le vanneau sociable migre à travers la Turquie, les États du Caucase, le Turkménistan et le Tadjikistan. Il apparaît au sud du Kazakhstan.</p> <p>Avril : les derniers vanneaux sociables quittent les territoires d'hivernage de la mer Rouge, de Turquie et du Pakistan, tandis que les plus précoces occupent déjà les territoires de reproduction méridionaux. La ponte commence dans le centre du Kazakhstan, tandis qu'on observe encore les derniers migrants en Ouzbékistan.</p> <p>Mai : les oiseaux arrivent dans le nord du Kazakhstan; c'est le début de la saison de reproduction principale.</p>

	<p>Juin : les vanneaux sont sur les territoires de reproduction de Russie et du Kazakhstan; l'éclosion des poussins s'effectue à partir de mi-juin.</p> <p>Juillet : on observe les premiers oisillons sur les territoires de reproduction (début juillet). Au milieu du mois, les vols se forment et les déplacements commencent. Les premiers oiseaux en migration apparaissent en Ouzbékistan.</p> <p>Août : principal départ du Kazakhstan et de Russie. Au milieu du mois, les oiseaux atteignent l'Ouzbékistan, le sud du Kazakhstan et le Turkménistan.</p> <p>Septembre : les derniers oiseaux quittent le centre du Kazakhstan et la Russie. Premiers signalements au Sri Lanka, en Syrie et en Égypte.</p> <p>Octobre : les vanneaux apparaissent en petits nombres en Iraq, dans les zones arides du Soudan et de l'Érythrée. Derniers signalements en Ouzbékistan.</p> <p>Novembre : les derniers oiseaux migrants sont encore au Turkménistan, mais la plupart atteignent les territoires d'hivernage des pays entourant la mer Rouge, de l'Inde et du Pakistan.</p> <p>Décembre : le vanneau sociable se trouve sur les territoires d'hivernage d'Israël, de l'Érythrée, du sultanat d'Oman, du Pakistan et de l'Inde.</p>
Productivité	<p>Les connaissances sont très limitées. D'après les données disponibles, il apparaît clairement que le succès de la reproduction est faible. La mortalité pendant la reproduction (œufs, poussins et jeunes) varie de 7% à 87-100% Cette situation s'explique principalement par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le piétinement des nids par le bétail au pâturage • le taux de prédation élevé, à savoir par les corbeaux freux, <i>Corvus frugilegus</i>, les renards corsak, <i>Vulpes corsak</i> et les renards roux, <i>Vulpes vulpes</i> • les perturbations humaines • le traitement des terres arables accueillant des colonies dans les zones d'agriculture intensive.

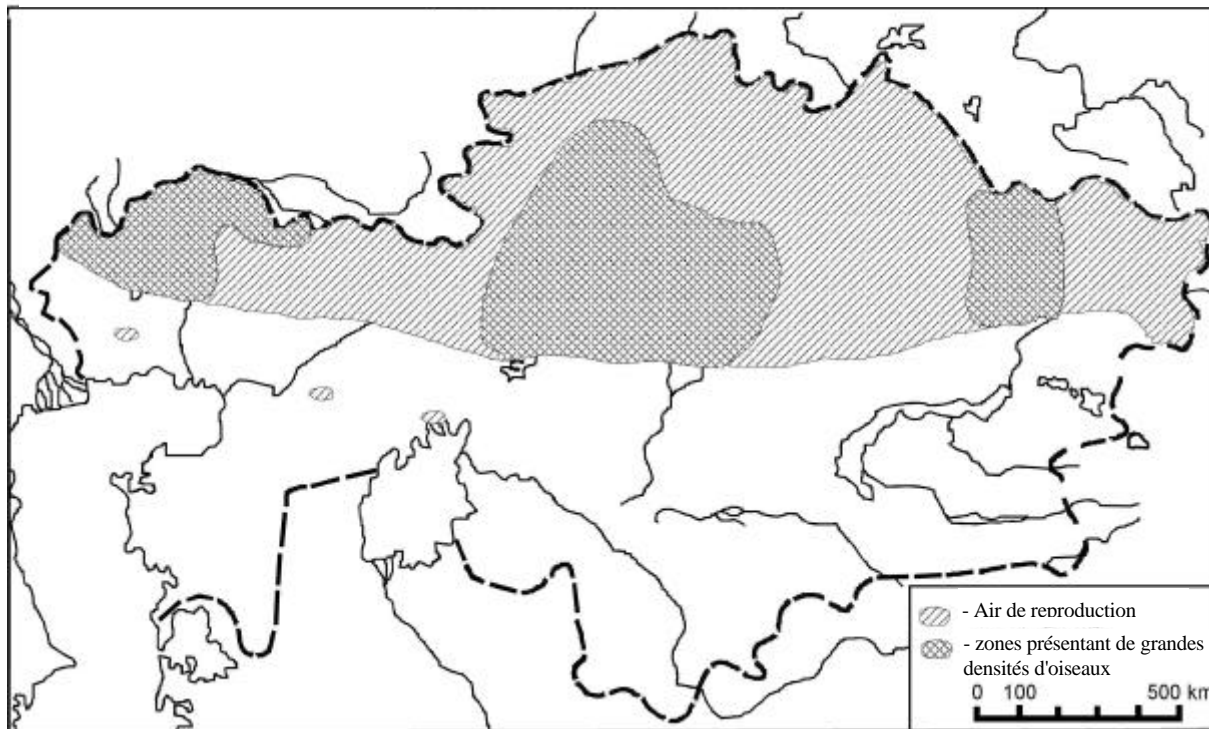
Déroulement de la vie	Reproduction :	Alimentation :	Migration :
	<p>La formation des couples débute dès la migration printanière.</p> <p>Les vanneaux se reproduisent en colonies dispersées de 2 à 30 couples, avec des nids distants de 20 à 200 m. La distance entre deux colonies adjacentes peut dépasser 35 à 75 km. Récemment, on a trouvé plus souvent des nids ou des couvées isolés.</p> <p>La reproduction en colonies et le comportement agressif au sein des colonies sont déterminants pour le succès de la reproduction (protection contre les prédateurs). Phénomène récent : on observe des oiseaux isolés, avec des nids et des couvées isolés.</p> <p>Taille des couvées : 2 à 4, rarement 5 œufs.</p> <p>Incubation : principalement par la femelle, pendant 21 à 25 jours.</p> <p>Période d'acquisition du plumage : env. 33 à 37 jours.</p> <p>La mortalité pendant la reproduction (œufs, poussins et jeunes) varie de 7% à 87-100%.</p>	<p>Sur les territoires de reproduction, les oiseaux sont presque totalement insectivores et consomment principalement des coléoptères et leurs larves, des sauterelles et des larves de phalène.</p> <p>On a connaissance d'un régime alimentaire similaire (insectes) sur les territoires d'hivernage indiens.</p> <p>Au Punjab et au Pakistan, on sait que le vanneau sociable mange des graines fraîchement semées et des chenilles vertes en hiver.</p>	<p>Au printemps, le vanneau sociable migre en petits vols de 5 à 15 individus, tandis qu'il peut former des vols importants, comptant jusqu'à 100 individus lors de la migration automnale (auparavant, au milieu du XX^e siècle, jusqu'à 1000 oiseaux).</p> <p>La migration printanière dure de fin février à mai (selon la région).</p> <p>La migration automnale se prolonge à l'intérieur d'une zone : par exemple, au Turkménistan d'août à fin novembre.</p> <p>La migration qui s'effectuait auparavant en front large suit aujourd'hui probablement deux corridors principaux, dont l'un part du nord-est de l'Afrique et du Moyen-Orient et traverse la région de la mer Caspienne et l'autre part de l'Inde et du Pakistan et traverse l'Afghanistan et l'Asie centrale.</p> <p>La direction de la migration printanière est passée du nord au nord-est dans la zone au nord de la mer Caspienne. Ce phénomène peut être le reflet du rétrécissement de l'aire de reproduction .</p>

Besoins en matière d'habitat	Habitat de reproduction : <p>Steppes vierges sèches et semi-déserts, principalement dans les zones comportant des habitats de type steppe avec des stipes plumeuses, <i>Stipa pennata</i> et/ou de l'armoise, <i>Artemisia spp</i>, et habituellement dans les zones de marais salants, à proximité des parcelles humides.</p> <p>Le vanneau sociable préfère les zones de pâturage ou de pâturage intensif, avec une faible couverture végétale.</p> <p>Il se reproduit rarement dans les cultures de printemps sur les terres arables.</p> <p>Après un déclin brutal au cours des années 1970, on observe sa reproduction dans les zones d'herbage, parmi les dunes de sable, entre la Volga et l'Oural.</p> <p>Il évite les zones dotées d'une végétation haute et dense.</p>	Migration et hiver : <p>Plaines sèches, terres désertiques sablonneuses et zones présentant une herbe courte, souvent au bord d'une eau peu profonde ou à proximité de l'eau.</p> <p>Le vanneau préfère les étendues cultivées ou semi-cultivées sèches aux terres désertiques et aux déserts rocheux ou sablonneux.</p> <p>Il se nourrit souvent dans les champs de blé au Pakistan.</p>
-------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

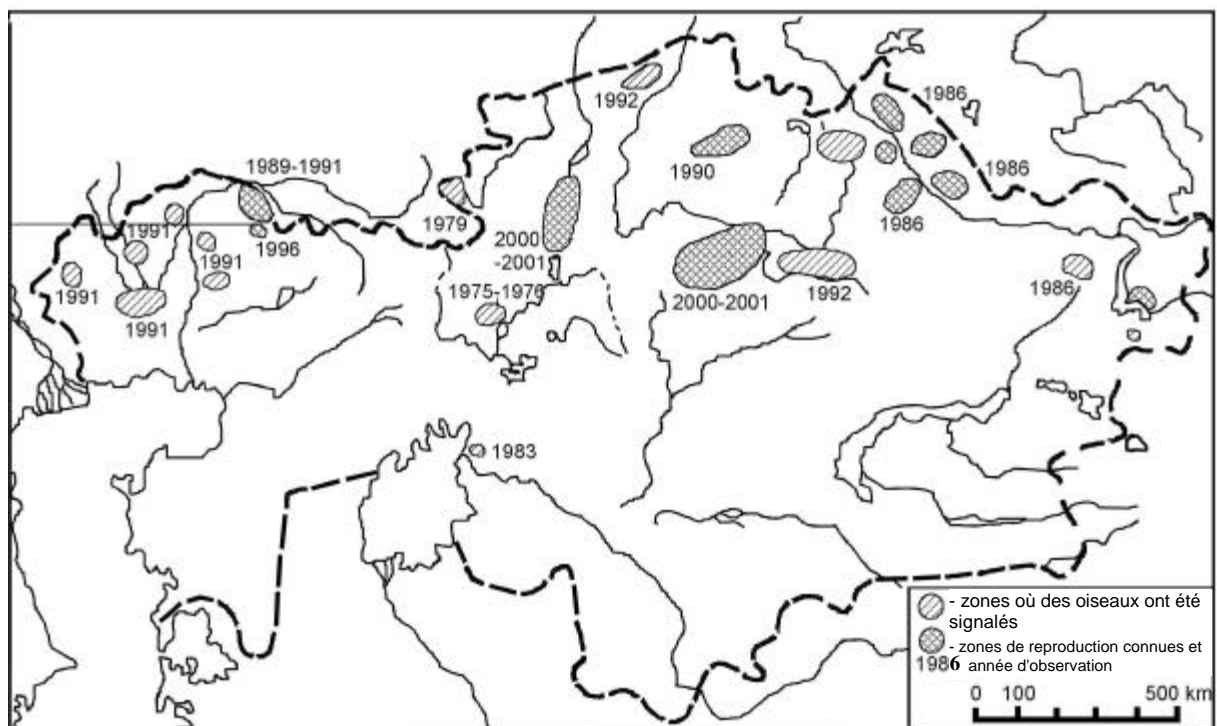
Couverture géographique du vanneau sociable

Pays de reproduction	Pays de migration	Pays d'hivernage	Pays de vagabondage
Kazakhstan Fédération de Russie	Afghanistan Arménie Azerbaï djan Bahreï n Iran (République islamique d'Iran) Iraq Koweï t Kirghizistan Qatar Arabie saoudite Syrie Tadjikistan Turquie Turkménistan Émirats arabes unis Ouzbékistan	Érythrée Inde Israël Oman Pakistan Sri Lanka ? Azerbaï djan ? Éthiopie ? Égypte ? Iraq ? Soudan ? Émirats arabes unis	Belgique Grande Bretagne Chine Chypre France Allemagne Grèce Hongrie Irlande Italie Jordanie Liban Maldives Malte Maroc Mongolie Pays-Bas Pologne Roumanie Somalie Espagne Suisse Ukraine Ancienne Tchécoslovaquie

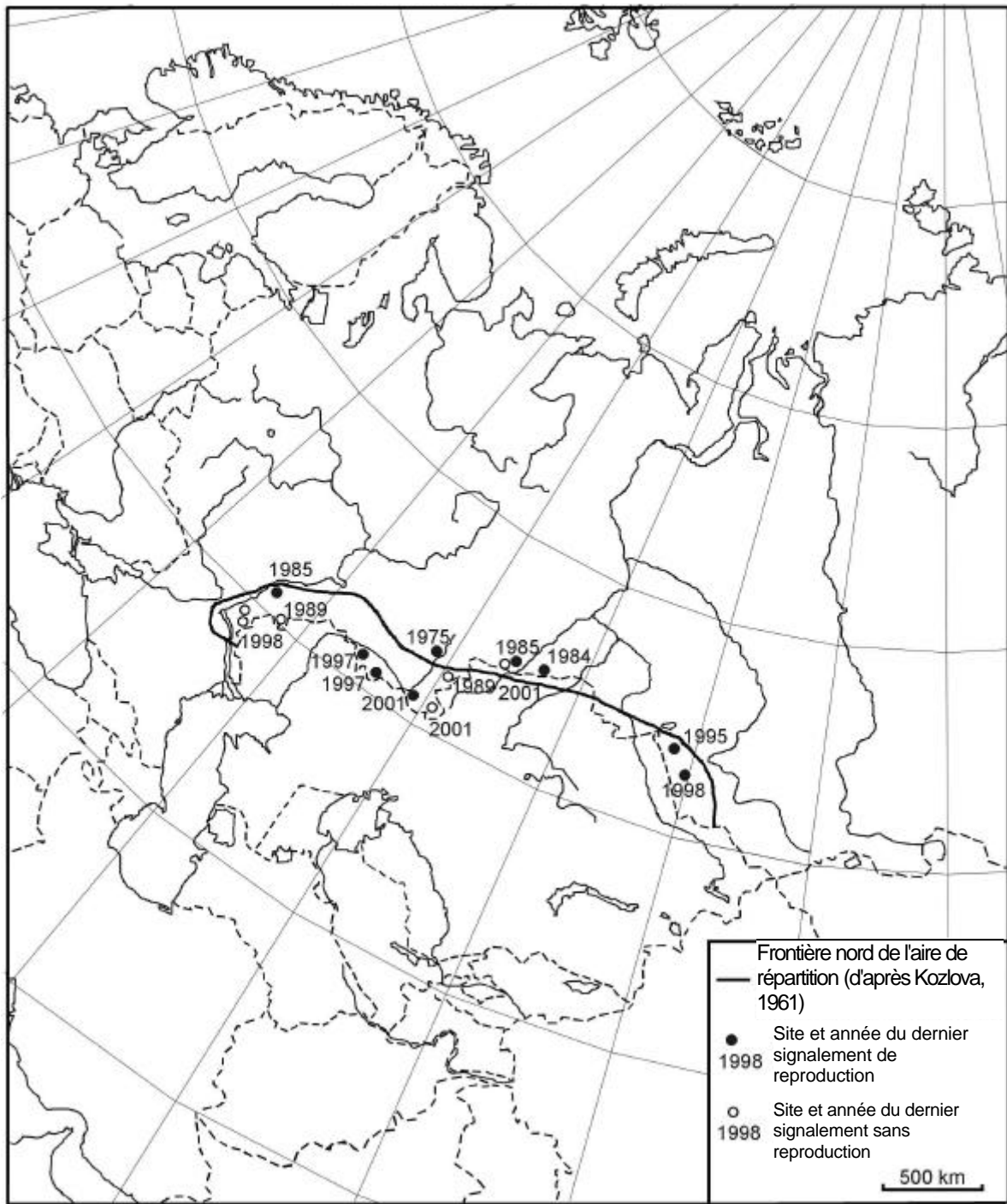
**Ancienne répartition des vanneaux sociables pendant
la reproduction au Kazakhstan
(d'après Dogulshin, 1962)**



**Répartition du vanneau sociable pendant la reproduction au
Kazakhstan sur la période 1975-2001**



Répartition du vanneau sociable dans l'aire de reproduction russe pendant la période 1970-2000



Connaissances sur le vanneau sociable

Lors de l'atelier, il a fallu évaluer la qualité des connaissances sur le vanneau sociable, afin de définir les domaines de priorité des recherches et des suivis ciblés, nécessaires pour atteindre les objectifs de ce plan d'action. Des informations préliminaires pour chaque pays sont proposées sur la base de la documentation disponible.

0 – aucune donnée ; 1 – très peu de données ; 2 – hypothèses réservées ; 3 – bonnes connaissances quantitatives.

Pays	Effectif de la population	Répartition	Chronologie/présence	Utilisation de l'habitat	Facteurs négatifs clés
Afghanistan	0	0	0	0	0
Arménie	1	1	1	0	0
Azerbaïdjan	1	1	1	0	0
Bahreïn	0	0	0	0	0
Érythrée	1	1	1	0	0
Inde	2	2	2	2	0
Iran	1	1	1	0	0
Iraq	1	1	1	0	0
Israël	1	1	2	1	0
Kazakhstan	2	2	3	3	2
Koweït	1	1	1	0	0
Kirghizistan	0	0	1	1	0
Oman	1	1	0	0	0
Pakistan	2	2	2	2	0
Qatar	1	1	1	0	0
Russie	2	1	3	3	2
Arabie saoudite	0	0	1	0	0
Sri Lanka	1	1	1	0	0
Syrie	0	0	1	0	0
Tadjikistan	0	1	1	1	0
Turquie	0	1	1	1	0
Turkménistan	1	1	1	1	0
Émirats arabes unis	0	1	2	2	0
Ouzbékistan	1	1	2	2	1

3. Activités humaines

Ce chapitre fournit un panorama des activités humaines susceptibles de nuire à la population de vanneaux sociables et de leur pertinence par pays.

Panorama des activités/menaces humaines affectant le vanneau sociable

Les activités humaines susceptibles de nuire à la population de vanneaux sociables peuvent être subdivisées en trois catégories :

1. activités/menaces humaines pouvant nuire directement à la population de vanneaux sociables ;
2. activités/menaces humaines affectant la qualité de l'habitat, telles que la détérioration et la contamination ;
3. activités/menaces humaines affectant la quantité d'habitat, telles que l'appropriation des terres par le développement urbain et industriel.

Exposé des menaces pour le vanneau sociable

Réduction du pâturage – D'après la répartition pendant la reproduction actuelle, les vanneaux sociables, en dehors des solonchaks et des marais salants, préfèrent les habitats soumis à un pâturage modéré dans les zones de steppe. Il est possible que l'espèce se soit formée pendant une ou des périodes terrestres où les prairies semi-arides d'Eurasie subissaient un pâturage naturel par de gros mammifères sauvages. Ces derniers ont été remplacés plus tard par des troupeaux de moutons et de bovins domestiques, conduits par des peuples présentant un style de vie nomade. Il semble que le pâturage et les sabots des animaux créent une structure de végétation clairsemée, favorable à la reproduction des vanneaux sociables et que le fumier animal favorise une plus grande abondance des insectes qui servent de réserve de nourriture aux oiseaux. Il convient de considérer ces prairies pâturées comme les habitats naturels primaires du vanneau sociable. D'abord en Europe (XVIII^e-XIX^e siècle) et en Asie (XX^e siècle), le style de vie nomade des peuples a été remplacé par leur concentration dans des implantations permanentes, le pâturage à grande échelle a fortement diminué et s'est concentré dans des zones proches des implantations. Les surfaces sans pâturage (y compris les réserves naturelles strictement protégées dans les zones de steppe) sont envahies par une végétation dense, inappropriée pour le vanneau sociable. La reproduction de cet oiseau devient plus irrégulière et se concentre également au niveau des pâturages proches des implantations humaines. La dépression économique enregistrée en Russie et au Kazakhstan dans les années 1990 a entraîné une régression supplémentaire du pâturage, due à la diminution du nombre d'animaux domestiques (par exemple, l'effectif bovin a baissé de 50 % et celui des ovins de 75 % dans la région d'Orenbourg, en Russie).

Surpâturage – Après le remplacement du pâturage nomade par des pâturages permanents à proximité des implantations humaines (voir "Réduction du pâturage", ci-dessus), ces surfaces localisées ont souffert d'un surpâturage en raison de la densité accrue d'animaux. L'importance de ce changement d'habitat pour le vanneau sociable n'est pas connue.

Développement agricole – La transformation des steppes vierges en terres arables étendues est intervenue d'abord dans la partie européenne de l'aire de reproduction du vanneau sociable (XIX^e siècle), puis dans la partie asiatique (XX^e siècle et en particulier dans les années 1950, lorsque ce défrichement est devenu une politique hautement prioritaire en URSS), constituant dans le passé une menace majeure. Néanmoins, cette menace n'est plus importante, sauf dans les cas où on laboure des terres en jachère.

Intensification de l'agriculture – Comme elles présentent un aspect similaire à celui des habitats naturels de l'espèce, les terres arables comportant une végétation clairsemée attirent souvent les vanneaux sociables pour la reproduction. L'agriculture intensive implique un traitement régulier des champs pendant une saison, à l'aide de véhicules spéciaux, qui détruisent en grand nombre les nids des oiseaux qui s'y reproduisent. Cette menace serait particulièrement importante à la périphérie de l'aire de reproduction de l'espèce. Par exemple, la dernière colonie reproductrice connue de vanneaux sociables dans la région de

Saratov, sur la Volga inférieure, dont on sait qu'elle séjournait sur des terres arables dans les années 1980, était régulièrement détruite pendant les traitements agricoles. Il semble que les terres arables soumises à une exploitation agricole intensive fonctionnent comme des "pièges écologiques" pour les vanneaux sociables en reproduction.

Abandon des terres – L'absence de pâturage des prairies favorise le développement d'une végétation haute et dense (associations de végétations à leur apogée), qui ne convient pas à la reproduction du vanneau sociable (voir "Réduction du pâturage" cidessus). De manière similaire, les terres arables en jachère ne se prêtent à la reproduction du vanneau sociable qu'avant d'être envahies par une végétation haute et dense. Le labourage des terres en jachère présentant des sols pauvres, suivi d'un semis de graminées, prévient la croissance de mauvaises herbes de grande hauteur et favorise ainsi le vanneau sociable. Au cours des années 1990, l'abandon des terres arables s'est largement répandu à travers l'aire de répartition de l'espèce.

Boisement – La plantation d'arbres dans les implantations humaines (vieille tradition slave) et également de bandes forestières pour la protection des terres arables dans les steppes (politique gouvernementale en URSS à la fin de la période 1940– 1960) a eu en général une influence négative indirecte sur les populations reproductrices de vanneaux sociables. Les arbres une fois poussés sont devenus la base nécessaire à la construction des nids pour les corvidés, qui sont d'importants prédateurs pour les oiseaux qui nidifient au sol, dont le vanneau sociable. Le boisement de la Russie méridionale et de certaines parties du Kazakhstan a entraîné une expansion des zones de reproduction et un accroissement considérable des effectifs des corvidés, en particulier des corbeaux freux.

Irrigation – Cette menace indirecte est liée au défrichage des steppes vierges pour les transformer en terres arables et au boisement. Dans les zones arides, l'irrigation apporte certains effets positifs en contribuant à l'expansion des solonchaks et des marais salants, et en augmentant le nombre de zones humides convenant aux oiseaux migrants.

Chasse – Peut constituer une menace importante. Néanmoins, la chasse au vanneau sociable est interdite au moins dans la majorité des États de l'aire de répartition. On manque d'informations pour certains pays d'Afrique et du Moyen-Orient.

Chasse illégale – Certains tirs occasionnels illégaux (non délibérés) de vanneaux sociables interviennent pendant la ou les saisons hivernales/printanières de chasse des oiseaux d'eau et également à des fins taxidermiques.

Prélèvement des œufs – On connaît ou on suspecte de rares cas de collecte des œufs par des collectionneurs privés au Kazakhstan.

Perturbations humaines – Les perturbations humaines affecteraient le succès de la reproduction non par des modifications des disponibilités naturelles en temps et en énergie, mais par une diminution de la productivité, due à une réduction de la protection apportée par les vanneaux sociables à leurs nids/poussins contre les prédateurs aviaires (corvidés, goélands, oiseaux de proie). On s'attend à ce que les perturbations humaines soient plus importantes dans les prairies pâturées à proximité des implantations.

Utilisation de produits chimiques agricoles/de pesticides – Les engrais et les insecticides ont été largement utilisés pour l'agriculture en URSS dans les années 1960-1980. Pendant la même période, on a également réalisé des épandages aériens de céréales contenant du poison (ZnO_2P_3) contre les rongeurs dans les zones présentant des foyers d'invasion naturels. Ces produits chimiques pourraient s'accumuler dans les tissus du vanneau sociable par l'intermédiaire des chaînes alimentaires (insectes), en influant sur la survie des oiseaux et de leur progéniture. On n'a pas utilisé de produits chimiques pendant les années 1990. Cependant, en 2000-2001, on a procédé à des épandages aériens étendus d'insecticides contre les locustes dans l'aire de reproduction du vanneau sociable. On ne dispose pas d'informations sur l'utilisation des produits chimiques dans la partie de l'aire de répartition où l'espèce ne se reproduit pas..

Changement climatique – Des informations controversées sont publiées sur le changement climatique récent (désertification vs augmentation de la pluviométrie) dans l'aire de reproduction du vanneau sociable. Il est clair que les saisons humides donnent lieu au développement d'une végétation dense et haute, qui entraîne une réduction des densités de vanneaux sociables. On enregistre une situation contraire pendant les saisons sèches.

Développement – Ni l'urbanisation, ni le développement industriel, la construction de routes ou d'autoroutes ou encore le tourisme, ne constituent des menaces importantes pour le vanneau sociable. Une exploitation à grande échelle des ressources pétrolières pourrait éventuellement intervenir au nord du Kazakhstan, en association avec la construction d'un réseau routier.

Prédation par les corvidés – La prédation naturelle antérieure a très fortement augmenté du fait de la prédation des œufs et des poussins par les corvidés (en particulier, les corbeaux freux) depuis les années 1960, comme conséquence de la politique de boisement (voir "Boisement", ci-dessus). Les incursions des corvidés s'effectuent à des distances allant jusqu'à 10 km des colonies de freux/des arbres.

Prédation par les renards, les oiseaux de proie, les goélands et autres prédateurs naturels – Il a toujours existé un certain niveau de prédation naturelle à l'égard des œufs, des poussins et des oiseaux et les populations saines s'adaptent pour le compenser (ces prélèvements se reflètent dans l'équilibre entre productivité et mortalité d'une population). Les paramètres démographiques du vanneau sociable ne sont pas documentés.

Prédation par les chiens – Peut constituer une menace importante pour les nids et les poussins à proximité des implantations humaines où les vanneaux sociables sont actuellement concentrés du fait de la régression du pâturage à grande échelle.

Piétinement par les bovins et les ovins – Le pâturage sur les surfaces proches des implantations s'est intensifié très fortement du fait de l'évolution des pratiques d'élevage du bétail (voir "Réduction du pâturage" et "Surpâturage" ci-dessus). Sachant que les pâturages constituent l'habitat préféré du vanneau sociable, le piétinement des œufs et des poussins est devenu une réelle menace pour la population de l'espèce.

Menaces/activités humaines susceptibles de nuire actuellement à la population de vanneaux sociables et pertinence par pays (voir l'annexe I, pour l'exposé des menaces). Le niveau de pertinence est évalué sur l'échelle suivante : 0 – aucune pertinence, 1 – faible, 2 – moyenne, 3 – forte pertinence, ? – inconnue.

Menaces	Russie	Kazakhstan	Migration Europe	Migration Asie	Hiver Afrique et Moyen-Orient	Hiver Asie
Perte d'habitat						
Réduction du pâturage	3	3	0	0	?	?
Surpâturage	1?	1?	0	0	1?	1?
Épandage agricole	0	1	0	0	0	0
Intensification de l'agriculture	2 (3 locale- ment)	2	0	0	?	?
Abandon des terres	1	1	0	0	0	0
Boisement	1	0	0	0	0	0
Irrigation	1	0	0	0	0	0
Persécution /perturbation						
Chasse	0	0	0	0	?	0
Chasse illégale	2	2	2	2	?	?
Prélèvement des œufs	1	1	0	0	0	0
Perturbations humaines	2?	2?	0	0	0	0
Pollution						
Utilisation de produits chimiques agricoles/pesticides	1?	1?	1	?	?	?
Changement climatique						
Désertification	?	?	0	?	?	?
Augmentation de la pluviométrie	?	?	0	0	0	?
Développement						
Tourisme	0	Potentiel- lement 1	0	0	0	0
Routes, forages pétroliers/ gaziers	0	Potentiel- lement 1	0	?	?	0
Autres types de menaces						
Prédation par les corbeaux freux	3	3	0	0	0	0
Prédation par d'autres espèces	1	1	0	0	0	0
Piétinement par les ovins/les bovins	3	3	0	0	0	0

4 Politiques et législations

Ce chapitre fournira un panorama des politiques et législations nationales et internationales pertinentes. Les législations s'appliquant aux transports, à l'agriculture, etc., ne seront pas évoquées, bien qu'elles puissent avoir une influence indirecte considérable sur la population de vanneaux sociables.

Politiques et législations internationales

Titre	Titre des travaux	Année	Objectif et pertinence
Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau	Convention Ramsar	1971	Enrayer la destruction croissante des habitats en zone humide par la désignation de zones humides à inscrire sur la liste des "zones humides d'importance internationale". Conservation et utilisation judicieuse de ces zones humides. Compensation des pertes de zones humides. Consultation au sujet de la mise en œuvre de la convention.
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage	Convention de Bonn	1979	Action concertée en faveur de la conservation et d'une gestion efficace des espèces migratrices. La convention comprend deux annexes. Annexe I : animaux nécessitant une protection stricte. Annexe II : animaux nécessitant la conclusion d'accords pour leur conservation et leur gestion. L'AEWA constitue un exemple d'un tel accord. Le vanneau sociable figure à l'annexe I de la CMS.
Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrants d'Afrique-Eurasie	AEWA	1999	Le vanneau sociable est l'une des 172 espèces inscrites à l'annexe 2 de l'Accord. En outre, à l'annexe 3, "Plan d'action", l'espèce figure dans le tableau 1, colonne A, catégorie 1a 1b 1c. Conformément au plan d'action, les Parties doivent accorder une priorité élevée aux activités de conservation en faveur des espèces, en développant et en mettant en œuvre des plans d'actions internationaux par espèce.
Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe	Convention de Berne	1979	Conservation de la flore et de la faune sauvages et de leurs habitats naturels, en particulier des espèces et des habitats dont la conservation nécessite la coopération de plusieurs États. "Une attention particulière devant être accordée à la protection des zones qui ont une importance pour les espèces migratrices énumérées dans les annexes II et III (y compris la plupart des oiseaux) et qui sont situées de manière adéquate par rapport aux voies de migration comme aires d'hivernage, de rassemblement, d'alimentation, de reproduction ou de mue". Le vanneau sociable est mentionné à l'annexe III.
Directive du Conseil concernant la conservation des oiseaux sauvages	Directive européenne "Oiseaux"	1979	Conservation des oiseaux et de leurs habitats grâce à la coopération européenne. Mise en place d'un réseau de zones protégées : les zones de protection spéciale (ZPS). Le vanneau sociable figure à l'annexe I. La directive "Oiseaux" pose les bases de la directive "Habitats"
Directive du Conseil concernant la conservation des habitats naturels, ainsi que de la flore et de la faune sauvages	Directive européenne "Habitats"	1992	Mise en place d'un réseau stratégique (Natura 2000) d'habitats européens et protection de la plupart des espèces les plus menacées en Europe. La mise en œuvre est en retard sur le calendrier. Les pays doivent soumettre des listes de "Zones spéciales de conservation" (ZSC). Deux annexes énumèrent les types d'habitats et les espèces concernés. Les obligations mentionnées par l'article 6 de la directive "Habitats" doivent aussi être respectées dans les zones de protection spéciales au titre de la directive Oiseaux.

Convention des Nations Unies sur la diversité biologique	Convention sur la diversité biologique	1992	Maintien d'une diversité et d'une distribution durables de la flore et de la faune à travers le monde. Chaque partie contractante développera des stratégies, des plans ou des programmes nationaux pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.
----------------------------------------------------------	----------------------------------------	------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

NB : Les directives européennes et les conventions internationales peuvent avoir différentes implications légales. Le statut légal spécial des directives européennes permet de les faire appliquer par l'intermédiaire de la Cours de justice européenne, tandis que les implications légales des conventions dépendent de leur transposition en droit national.

Statut en termes de menace et au titre des différentes conventions du vanneau sociable, *Chettusia gregaria*

UICN ¹	Statut européen ²	Catégorie SPEC ²	Annexe à la directive européenne "Oiseaux" ³	Annexe à la convention de Berne ⁴	Annexe à la convention de Bonn ⁵	Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie ⁶
V	E	1	I	II	I	A1

¹ Statut pour IUCN (mondial) selon BirdLife International (2000) *Threatened Birds of the World*. Espagne et Cambridge, Royaume-Uni. Lynx Editions et BirdLife International. Catégories: C = gravement menacé d'extinction ; E = menacé d'extinction ; V = vulnérable ; D = en déclin ; L = localisé ; R = rare ; LR = faible risque, DD = insuffisamment documenté, cd = dépendant de mesures de conservation, nt = quasi menacé ; lc = préoccupation mineure ; S = non menacé

² Tucker G.M & Heath M.F. (1994). *Birds in Europe : their Conservation Status*. Cambridge, Royaume-Uni : BirdLife International (BirdLife Conservation series no. 3). E – en danger, statut provisoire, catégorie SPEC 1 – déclin important < 2 500 couples.

³ Les espèces doivent faire l'objet de mesures de conservation spéciales concernant leur habitat afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de répartition.

⁴ Accorder une attention particulière à la protection des zones importantes (article 4) et assurer une protection spéciale des espèces (article 6). Pour plus de détails, consulter le texte de la convention.

⁵ Animaux nécessitant la conclusion d'accords pour leur conservation et leur gestion. Pour plus de détails, consulter le texte de la convention.

⁶ A1 – mentionné comme menacé dans la liste rouge de 1996 de l'UICN des animaux menacés, ou population dont l'effectif est inférieur à environ 10000 individus.

Politiques, législation et activités nationales

Activités nationales relatives à la conservation du vanneau sociable	Russie	Kazakhstan	Migration Europe	Migration Ouzbékistan	Migration Azerbaï djan	Hiver Asie
<i>Espèce</i>						
Statut de protection légal dans l'ensemble des zones et des périodes	A	A	A	A	A	A
Recherches	PA	Certaine A	Certaine A	A en projet	PA	
Recensement et suivis réguliers de la population	PA	PA	PA	A en projet	PA	
<i>Habitats (Semi)-naturels</i>						
Protection des sites	PA	PA	PA	NP	PA	
Gestion des sites	PA	PA	PA	NP	PA	
Surveillance (utilisation) des sites protégés	PA	PA	PA	NP	PA	
<i>Habitats artificiels</i>						
Promotion de politiques agricoles appropriées	PA	PA	PA	PA	PA	
Politiques visant à réduire les conflits potentiels avec l'agriculture	PA	PA	PA	PA	PA	
<i>Coopération internationale</i>						
Réunions régulières pour discuter de la surveillance internationale	PA	PA	PA	PA	PA	

A
Activité

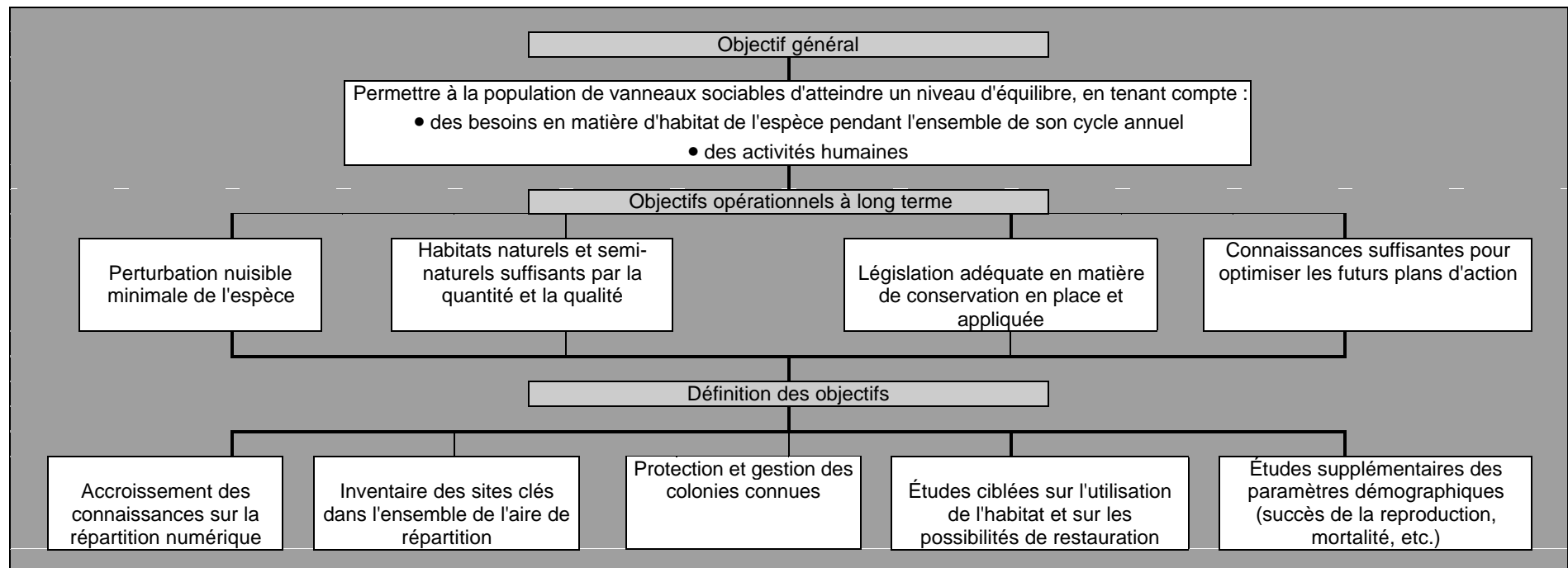
PA
Pas d'activité

NP
non pertinent

5 Cadre de l'action

Les différents pays appartenant à l'aire de répartition géographique du vanneau sociable sont responsables du succès de ce plan d'action. Sans l'engagement de ces pays et de tous les groupes d'intérêt concernés, le plan d'action restera inefficace. Ce chapitre présente le cadre des objectifs et une liste des sujets qui devront être abordés dans les plans d'action nationaux.

Cadre de l'action



Objectifs mesurables

Protection et gestion des colonies connues	Inventaire des sites clés dans l'ensemble de l'aire de répartition	Accroissement des connaissances sur la répartition numérique	Études ciblées sur l'utilisation de l'habitat et sur les possibilités de restauration	Études supplémentaires des paramètres démographiques (succès de la reproduction, mortalité, etc.)
D'ici trois ans, chaque pays devrait avoir : <ul style="list-style-type: none">• toutes ses colonies dotées d'un statut de protection ;• tous ses sites dotés d'un plan de gestion en place et appliqué ;• une implication de la population locale dans la protection des colonies.	D'ici trois ans, chaque pays devrait avoir : <ul style="list-style-type: none">• achevé un inventaire à jour des sites clés (voir annexe II) ;• localisé et identifié les menaces pour l'habitat affectant les sites d'importance internationale ;• donné des indications sur la façon d'améliorer l'état de ces zones.	D'ici trois ans, chaque pays devrait : <ul style="list-style-type: none">• réaliser un inventaire de la répartition et de l'importance actuelles de la population• lancer un programme de surveillance couvrant l'effectif et les tendances de la population	D'ici trois ans, chaque pays devrait : <ul style="list-style-type: none">• réaliser des études détaillées de l'utilisation de l'habitat et des menaces potentielles pour le vanneau sociable ;• dresser un plan comprenant des actions à entreprendre pour restaurer l'habitat en quantité et en qualité, dans les cas appropriés	D'ici trois ans, chaque pays devrait avoir/ fournir : <ul style="list-style-type: none">• des informations pour l'analyse des paramètres démographiques généraux, y compris le succès de la reproduction, le taux de mortalité, l'impact des menaces, etc.• des données de surveillance démographique disponibles.

Tous les plans d'action nationaux devraient comprendre les volets suivants (un délai doit être indiqué pour toutes les actions) :

- Étude régulière de la répartition géographique et des effectifs, en particulier étude des zones peu connues à la recherche de sites clés inconnus
- Étude complète des sites clés et de leur statut de protection
- Étude des actions pour améliorer les politiques et les législations existantes (voir chapitre 4)
- Étude des menaces/activités humaines (voir chapitre 3)
- Bilan des menaces actuelles ou prévues pour les sites d'importance internationale (1 % de la population totale, 6 oiseaux ou 2 couples reproducteurs)
- Étude des menaces actuelles ou prévues pour les sites d'importance nationale Options de gestion proposées pour faire face à ces menaces (voir chapitres 5 et 6)
- Identification et localisation des "parties prenantes" pour chacun des sites clés
- Dispositions pour le maintien de la qualité et de la quantité de l'habitat
- Dispositions pour la restauration de l'habitat dans les cas appropriés
- Élaboration et mise en œuvre de systèmes de surveillance et de contrôle (voir chapitre 7)
- Identification des conséquences/responsabilités financières
- Plan de communication (avec l'AEWA, les organisations gouvernementales et non gouvernementales et le groupe de travail sur les échassiers des steppes menacés, une fois celui-ci établi)
- Plan de sensibilisation et de formation du public
- Identification des ressources financières pour la mise en œuvre du plan d'action national
- Effets généraux attendus des mesures prises.

Lors de l'atelier sur le plan d'action pour le vanneau sociable, les activités suivantes ont été suggérées pour réduire ou surmonter les menaces pour le bien-être de l'espèce sur les territoires de reproduction.

Priorité: 1 – élevée ; 2 – moyenne ; 3 – faible

Menaces	Activité	Priorité
Chasse	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation/éducation du public • Formation • Renforcement de la protection du gibier 	2 1(localement) 2
Utilisation de pesticides	<ul style="list-style-type: none"> • Étude, surveillance • Prendre contact et discuter avec les autorités 	3 3
Collecte des œufs	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation/éducation du public • Alerter les autorités douanières 	1 1
Prédation par les corbeaux freux	<ul style="list-style-type: none"> • Éloigner les corbeaux freux des colonies en les effrayant (pertinence locale) • Mise au point de méthodes de lutte 	3 3
Autres prédateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Protection des colonies 	3
Renouvellement du labourage des anciens champs	<ul style="list-style-type: none"> • Accord avec les agriculteurs • Panneaux/constructions pour la protection des nids 	3 2
Piétinement par les ovins ou les bovins	<ul style="list-style-type: none"> • Constructions pour la protection des nids 	3

Fonds extérieurs de l'AID pour le développement agricole	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des bailleurs de fonds de l'AID et établissement d'un lien entre l'AID et l'objectif environnemental 	3
Réduction du pâturage	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des zones protégées (nécessité d'un pâturage modéré) • Gestion dans d'autres zones où l'espèce est présente. 	3 3
Privatisation des terres (potentielle)	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi étroit de la faible évolution et de l'activité de lobbying • Établissement d'un lien entre la privatisation et la gestion de l'habitat 	3 3

6 Action par pays

Pour aider les États de l'aire de répartition à dresser leurs propres plans d'action nationaux, ce chapitre présente des objectifs et des options de gestion par pays, ainsi que la relation entre les objectifs nationaux et internationaux.

Priorité: E – élevée, M – moyenne, F – faible.

Zones de reproduction (Russie et Kazakhstan)

Objectif international	Priorité	Options de gestion/actions nationales	Objectif mesurable
Accroissement des connaissances sur la répartition numérique	E	<ul style="list-style-type: none"> • Chaque pays entreprend des études approfondies pour évaluer les effectifs, la répartition et les tendances de la population, en vue d'obtenir les meilleures connaissances possibles sur ces questions. • Développement et mise en service d'un système de suivi et d'évaluation des évolutions des effectifs et de la répartition 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Cartes de répartition actuelle disponibles par pays et pour l'ensemble de l'aire de répartition ✓ Système de suivi et d'évaluation des évolutions des effectifs et de la répartition en place
Inventaire des sites clés dans l'ensemble de l'aire de répartition	E	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les informations publiées et non publiées doivent être collationnées et converties en formats faciles à utiliser, disponibles pour la prise de décisions. • Les pays élaborent des rapports nationaux (ou conjoints) sur la répartition, l'état de conservation, les parties prenantes, etc., pour l'ensemble des sites clés de l'espèce. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Résultats de l'inventaire disponibles pour les décideurs ✓ Tous les sites clés connus et surveillés
Évaluation des menaces	E	<ul style="list-style-type: none"> • Étude des pertes de nids/poussins pour diverses raisons dans les colonies connues • Évaluation de l'influence des perturbations dues aux humains/chiens/bovins sur le succès de la reproduction et les disponibilités en temps des oiseaux reproducteurs. • Étude consistant à suivre les effets des pesticides (utilisés dans la lutte contre les locustes) sur les oiseaux et sur la disponibilité de la nourriture. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Importance des diverses menaces connues ✓ Données quantitatives disponibles sur les raisons des pertes de nids ✓ Menaces pour l'habitat déterminées
Études ciblées sur l'utilisation de l'habitat et les possibilités de restauration	M	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un bilan des préférences générales en matière d'habitat de la population • Acquisition de connaissances sur les caractéristiques détaillées (sol/structure de la végétation, disponibilité de la nourriture) des habitats de haute qualité du vanneau sociable • Analyse de la répartition des habitats appropriés par rapport aux habitats occupés 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réévaluation des besoins en matière d'habitat de l'espèce en relation avec le déclin récent

Application adéquate de la législation en matière de conservation	F	<ul style="list-style-type: none"> Investissement et implication des autorités nationales et régionales pour que la législation soit appliquée Introduction de pénalités importantes pour les prélèvements illégaux d'oiseaux, d'œufs ou de poussins. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Fortes pénalités mises en place dans les deux pays
Études supplémentaires des paramètres démographiques	M	<ul style="list-style-type: none"> Prise en charge par une organisation de l'un des deux pays de reproduction du groupe de travail sur les échassiers des steppes menacés, en vue d'actions concertées s'agissant de la modélisation de la population Participation d'experts clés dans l'élaboration d'un modèle de population de l'espèce (et dans l'évaluation des lacunes dans les connaissances) Lancement d'un projet de baguage et de marquage coloré 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Tentatives pour modéliser la population et résultats disponibles ✓ Obtention de connaissances sur la fidélité à l'égard des sites et du compagnon et sur d'autres paramètres démographiques
Aide à l'amélioration des performances reproductrices du vanneau sociable	E	<ul style="list-style-type: none"> Garantie d'une protection saisonnière adéquate de l'ensemble des colonies reproductrices Développement et mise en œuvre d'un système permettant de suivre le succès de la reproduction annuel Mise au point de méthodes pour contrôler les effectifs de corbeaux freux et autres prédateurs autour des colonies reproductrices Réduction des perturbations par un contrôle de l'accès aux zones clés Études appliquées sur les effets pratiques d'actions spécifiques pour protéger les colonies 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Obtention de données sur le succès de la reproduction annuel et mise à la disposition d'un large public de ces données ✓ Toutes les colonies reproductrices connues bénéficient d'une protection adéquate
Bonne qualité des habitats	E	<ul style="list-style-type: none"> Maintien ou amélioration de l'état actuel des habitats Encouragement de la protection de l'ensemble des sites importants pour le vanneau sociable Soutien à l'aménagement de parcs nationaux où pâturent des animaux sauvages Développement d'un système de gestion convenable (pâturage modéré) pour les sites protégés, comportant des plans de gestion Appui d'un programme international sur la gestion de l'habitat utilisant le pâturage extensif traditionnel 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Actions pour l'amélioration des habitats ✓ Inventaire des sites dans lesquels des habitats naturels doivent être restaurés Recensement des sites menacés ✓ Plans de gestion pour toutes les colonies connues ✓ Pratiques de gestion mises au point et testées ✓ Élaboration de recommandations concernant la gestion à l'intention des agriculteurs
Développement, approbation et mise en œuvre de plans d'action nationaux	E	<ul style="list-style-type: none"> Plans d'action nationaux en place dans les deux pays, publiés, approuvés et mis en œuvre à tous les niveaux Amendement et application de la législation nationale comme prévu dans les plans d'action international et national 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Plans d'action nationaux disponibles ✓ Implication dans la mise en œuvre de toutes les organisations nationales

Sensibilisation du public et implication des parties prenantes locales	E	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Production et large diffusion de matériaux de sensibilisation du public ▪ Implication des parties prenantes locales dans la conservation sur le terrain des colonies reproductrices ▪ Échange d'informations facilité entre les organisations concernées ▪ Cette espèce pourrait-elle devenir le symbole de la coopération entre la Russie et le Kazakhstan dans le domaine de l'environnement ? 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Production de matériaux efficaces pour la sensibilisation du public et distribution de ces matériaux à la population locale et aux décideurs ✓ Implication de la population locale dans la protection des colonies ✓ Lancement de sites web ✓ Publication d'articles dans des magazines, des journaux et des revues destinés au grand public et à la communauté scientifique
Formation	F	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation des gardiens des réserves abritant des vanneaux sociables, pour leur apporter des connaissances sur la façon appropriée d'assurer la protection et la gestion de l'habitat ▪ Formation des chasseurs de certaines communautés locales 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les gardiens des réserves où les vanneaux sociables se reproduisent disposent de connaissances pour assurer la protection des colonies et la gestion de la zone.

Zones de migration (tous les États de l'aire de répartition de l'espèce, y compris les pays de reproduction et d'hivernage)

Objectif internat.	Priorité	Options de gestion/actions nationales	Objectif mesurable
Accroissement des connaissances sur la répartition numérique	E	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'actions internationales coordonnées (enquêtes et autres sources) pour évaluer les effectifs et la répartition du vanneau sociable dans l'ensemble de son aire de migration • Évaluation de différents corridors et différentes voies de migration d'après les données de répartition numérique 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ informations (base de données, cartes ou rapports) sur la répartition numérique du vanneau sociable lors de sa migration printanière ou automnale, disponibles pour la prise de décisions
Inventaire des sites clés dans l'ensemble de l'aire de répartition de l'espèce	E	<ul style="list-style-type: none"> • Implication de tous les pays dans des études internationales coordonnées des zones clés utilisées par les vanneaux sociables comme sites de repos. • Évaluation de la valeur et du statut de protection de ces zones • Garantie d'une protection adéquate des sites clés découverts 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Tous les sites clés de halte pendant la migration connus, et ✓ Mesures prises pour assurer une protection adéquate
Évaluation des menaces	E	<ul style="list-style-type: none"> • Étude des raisons de la mortalité des oiseaux • Évaluation des perturbations dues aux hommes, aux chiens et au bétail sur la répartition et les disponibilités en temps des oiseaux • Étude de l'accumulation de pesticides dans la chaîne alimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Importance des diverses menaces connues

Études ciblées sur l'utilisation de l'habitat	E	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les études de l'espèce doivent contenir, en tant que partie intégrante, une évaluation des besoins en matière d'habitat • Acquisition de connaissances sur les caractéristiques détaillées (sol/structure de la végétation, disponibilité de la nourriture) des habitats de haute qualité du vanneau sociable • Réalisation d'une évaluation de l'état et de l'étendue des habitats occupés par rapport aux habitats apparemment appropriés 	✓ Informations sur les besoins en matière d'habitat/facteurs limitants liés à l'habitat disponibles pour les décideurs
Application adéquate de la législation en matière de conservation	M	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les pays s'assurent que l'espèce est strictement protégée, et • que cette protection légale est convenablement appliquée 	✓ Protection légale et effective du vanneau sociable par tous les États de l'aire de répartition
Études supplémentaires des paramètres démographiques	M	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation des raisons de la mortalité/du déclin numérique lors de la migration et mise à la disposition d'un large public de ces informations 	✓ Obtention et mise à disposition de nouvelles données
Bonne qualité des habitats	E	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les États de l'aire de répartition entreprennent des actions pour s'assurer que l'état des habitats occupés par les vanneaux sociables en migration ne se détériore pas • Mise en œuvre de mesures de gestion de l'habitat dans les cas appropriés • Développement d'un système de gestion convenable (pâturage modéré des territoires de reproduction) pour les sites protégés, comportant des plans de gestion 	✓ L'étendue et la qualité de l'habitat garantissent des effectifs stables ou croissants de vanneaux sociables sur les sites de repos pendant la migration ✓ Pratiques de gestion mises au point
Développement, approbation et mise en œuvre des plans d'action nationaux	E	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration par tous les États de l'aire de répartition de plans d'action nationaux pour la conservation des vanneaux sociables migrateurs et de leurs habitats 	✓ Plans d'action nationaux en place et mise en œuvre en cours de ces plans
Sensibilisation du public et implication des parties prenantes locales	E	<ul style="list-style-type: none"> • Production de matériaux de sensibilisation du public pour différents niveaux de la société (décideurs, population locale des sites importants, gouvernements nationaux et ONG, etc.) • Tous les États de l'aire s'assurent que la population ou les parties prenantes locales ne causent aucun mal, de façon délibérée ou accidentelle, aux oiseaux sur les sites de repos 	✓ Production et distribution de matériaux de sensibilisation du public efficaces ; connaissance et prise en charge de l'espèce par un large public

Zones d'hivernage (Érythrée, Inde, Israël, Oman, Pakistan,

Sri Lanka) Actuellement, Israël et l'Inde constituent probablement les deux pays d'hivernage les plus importants pour l'espèce. Bien que les données soient extrêmement rares, le vanneau présente un déclin considérable de ses effectifs. Les actions par pays doivent être modifiées.

Objectif international	Priorité	Options de gestion/actions nationales	Objectif mesurable
Accroissement des connaissances sur la répartition numérique	E	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'actions internationales coordonnées (enquêtes et autres sources) pour évaluer les effectifs et la répartition du vanneau sociable dans l'ensemble de son aire d'hivernage Estimation de la valeur actuelle des différents territoires d'hivernage sur la base des données de RECENSEMENT 	✓ Informations (base de données, cartes ou rapports) sur la répartition numérique du vanneau sociable en hiver disponibles pour la prise de décisions
Inventaire des sites clés dans l'ensemble de l'aire d'hivernage de l'espèce	E	<ul style="list-style-type: none"> Implication de tous les pays dans des études internationales coordonnées des zones clés utilisées par les vanneaux/pluviers sociables comme sites d'hivernage Estimation de la valeur et du statut de protection de ces zones Garantie d'une protection adéquate des sites clés 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Tous les sites d'hivernage connus et ✓ mesures prises pour que ces sites soient convenablement protégés
Études ciblées sur l'utilisation de l'habitat et les possibilités de restauration	E	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les études de l'espèce sur les territoires d'hivernage doivent contenir, en tant que partie intégrante, une évaluation des besoins en matière d'habitat Réalisation d'une évaluation de l'état et de l'étendue des habitats occupés par rapport aux habitats apparemment appropriés 	✓ Informations sur les besoins en matière d'habitat/facteurs limitants liés à l'habitat disponibles pour les décideurs
Application adéquate de la législation en matière de conservation	H	<ul style="list-style-type: none"> Tous les pays s'assurent que l'espèce est strictement protégée, et que cette protection légale est convenablement appliquée 	✓ Vanneau sociable légalement ET effectivement protégé dans tous les États de l'aire de répartition
Études supplémentaires des paramètres démographiques	H	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation des raisons de la mortalité/des effectifs sur les territoires d'hivernage et mise à la disposition d'un large public de ces informations 	✓ Acquisition de connaissances sur les facteurs limitants
Bonne qualité des habitats	H	<ul style="list-style-type: none"> Tous les États de l'aire de répartition entreprennent des actions pour s'assurer que l'état des habitats occupés par les vanneaux/pluviers sociables hivernants ne se détériore pas Prise de mesures de gestion de l'habitat dans les cas appropriés 	✓ L'étendue et la qualité de l'habitat garantissent des effectifs stables ou croissants de vanneaux/pluviers sociables hivernants
Développement, approbation et mise en œuvre de plans d'action nationaux	M	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration par tous les États de l'aire de répartition de plans d'action nationaux pour la conservation des vanneaux sociables hivernants et de leurs habitats 	✓ Plans d'action nationaux en place et mise en œuvre en cours
Sensibilisation du public et implication des parties prenantes locales	H	<ul style="list-style-type: none"> Production de matériaux de sensibilisation du public pour différents niveaux de la société (décideurs, population locale des sites importants, gouvernements nationaux et ONG, etc.) Tous les États s'assurent que la population/ les parties prenantes locales ne causent aucun mal, de façon délibérée ou accidentelle, aux oiseaux sur les territoires d'hivernage 	✓ Production et distribution de matériaux efficaces de sensibilisation du public ; connaissance et prise en charge de l'espèce par un large public dans les zones d'hivernage

7 Mise en œuvre

Conditions requises générales

La conclusion d'un accord sur l'échange d'informations, la communication et la surveillance, une connaissance précise des ressources financières requises et un calendrier réaliste sont des conditions nécessaires au succès de la mise en œuvre du plan d'action. Le plus important est que les différents pays n'envisagent des mesures susceptibles d'affecter la population qu'après l'intervention d'un processus de consultation avec les autres pays mis en cause. Le Secrétariat PNUE/AEWA et le Comité technique joueront un rôle de médiateur.

Il convient d'établir un groupe de travail spécial sous la responsabilité du Comité technique., pour coordonner la mise en œuvre du plan d'action en faveur du vanneau sociable. Tous les États et les groupes d'intérêt de l'aire de répartition du vanneau sociable doivent être représentés dans ce groupe de travail. Les États de l'aire de répartition sont responsables du suivi des réalisations nationales et de leur communication au Secrétariat PNUE/AEWA, prié de transmettre ces informations au groupe de travail sur les échassiers des steppes menacés et aux autres États de l'aire. Le modèle de population constituera un instrument très important en relation avec ce suivi. Le présent chapitre décrira les conditions requises essentielles pour la mise en œuvre du plan d'action international.

Modèle de population

Le modèle de population devra prendre comme base la situation actuelle de la population et inclure les données et les paramètres réels : évaluations de la survie pour différents âges (au moins d'après des espèces de vanneaux similaires) et évaluations plus générales du taux de survie, obtenues à partir des recensements de la population et des évaluations de productivité. Ce modèle doit être achevé dès que possible. Il sera analysé/testé par le groupe de travail sur les échassiers des steppes menacés, sous la direction du Comité technique. Il sera utilisé dans la préparation de nouvelles versions du plan d'action international et servira de base pour une compréhension plus poussée du déclin de la population de vanneaux sociables et des possibilités de rétablissement.

Surveillance

Le succès de ce plan d'action dépend étroitement de l'engagement des pays à surveiller la population et les habitats, ainsi que des effets des mesures de gestion de l'espèce. Ce n'est que si les pays font preuve de cet engagement que des décisions de gestion appropriées pourront être prises. Il est demandé à tous les pays de poursuivre et/ou de lancer un recensement et un suivi réguliers de la population (y compris des recensements de la productivité : des âges-ratios) et de ses habitats, une attention particulière devant être accordée à la surveillance des sites de reproduction, de repos et d'hivernage réguliers et connus. Les données collectées seront rassemblées dans la base de données mondiale sur les oiseaux de BirdLife International et/ou dans le cadre de Wetlands International IWC (cadre du Recensement International des oiseaux d'eau). Le groupe de travail sur les échassiers des steppes menacés aura une fonction essentielle dans l'organisation de ce processus de surveillance.

Organisation

Le Secrétariat de l'Accord joue un rôle clé dans la structure organisationnelle de l'AEWA. Il coordonne les flux d'informations scientifiques et de conseils techniques. Il convoque également les réunions des Parties à l'AEWA. Le Comité technique est placé sous le contrôle du Secrétariat de l'Accord. L'article VII, paragraphe 5 de l'AEWA, autorise le Comité technique à mettre en place des groupes de travail à des fins particulières. Cet article peut être utilisé pour établir le groupe de travail sur les échassiers des steppes menacés.

Groupe de travail sur les échassiers des steppes menacés

Pour mettre en œuvre ce plan d'action, il convient d'établir un groupe de travail spécial sur les échassiers des steppes menacés, sous la direction du Comité technique de l'AEWA.

Le groupe de travail devra, sous le contrôle du Comité technique et compte tenu du rôle du Secrétariat de l'Accord, être chargé d'entreprendre les activités suivantes.

- Coordonner et faciliter l'échange d'informations entre les pays de l'aire de répartition (et entre l'AEWA et les États de l'aire).
- Collecter des données par pays et rédiger des rapports annuels sur la mise en œuvre du plan d'action.
- Appuyer et coordonner le processus de préparation du plan d'action national.
- Préparer et soumettre à la réunion triennale des États de l'aire de répartition et à l'AEWA une révision du plan d'action.
- Suivre la mise en œuvre du plan d'action.
- Organiser des réunions intermédiaires avec des groupes relevant des États de l'aire de répartition (formation, mesures d'urgence, etc.).

Le groupe de travail convoquera une réunion d'urgence avec les États de l'aire de répartition si :

- l'effectif total de la population diminue de plus d'un tiers au cours d'une période quelconque de quatre années consécutives ou moins ; ou
- il se produit des changements majeurs dans les habitats pertinents ou des catastrophes brutales à l'intérieur de l'aire de répartition du vanneausociable, susceptibles d'affecter davantage la population.

Le groupe de travail sur les échassiers des steppes menacés devrait comprendre une équipe de plusieurs conseillers techniques. Pour assurer une communication efficace entre le Comité technique et le groupe de travail, il convient qu'au moins un des membres du Comité technique participe aussi au Groupe de travail.

Sur la base de la description des activités figurant ci-dessus, le Comité technique préparera un mandat détaillé, qui sera approuvé par les États de l'aire de répartition avant que le groupe de travail sur les échassiers des steppes menacés n'entame son travail.

Actions par pays

Le Secrétariat de l'Accord joue un rôle de coordination dans toute communication entre les États de l'aire de répartition (Parties contractantes et non contractantes). Pour maintenir dégagées les voies de communication, les pays doivent donc fournir les informations au Secrétariat de l'Accord. Cette condition est destinée à garantir que toutes les Parties reçoivent l'intégralité des informations pertinentes. Pour la mise en œuvre du plan d'action, les pays de l'aire de répartition doivent s'engager à respecter au moins les points suivants :

- Préparer, en collaboration avec le groupe de travail et sur la base des chapitres 5 et 6 du plan d'action international, un plan d'action national en un an
- Mettre en œuvre ce plan d'action national.
- Informer le groupe de travail sur les questions pertinentes dans le pays par l'intermédiaire du Secrétariat de l'Accord
- Préparer un rapport d'avancement annuel.
- Approuver le mandat du groupe de travail.
- Approuver ce plan d'action.
- Localiser les points focaux responsables de la communication avec le groupe de travail et les parties prenantes intéressées dans le pays.
- Préparer une révision des plans d'action nationaux tous les trois à cinq ans.
- Maintenir et continuer à développer des programmes de surveillance convenablement financés, en vue de fournir des données clés.

Calendrier pour la surveillance, l'évaluation et la communication

Déroulement	1 ^{ère} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année
<i>Actions</i>	<p>Comité technique de l'AEWA :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparer le mandat du groupe de travail • Préparer le plan d'action 	<p>Groupe de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appuyer et coordonner les plans d'action nationaux • Suivre la mise en œuvre des plans d'action (national et international) et préparer un rapport d'avancement annuel • Faciliter l'échange d'informations (page Web) • Organiser des réunions/formations • Mettre au point un protocole de surveillance 	<p>Groupe de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivre la mise en œuvre des plans d'action (national et international) et préparer un rapport d'avancement annuel • Faciliter l'échange d'informations • Organiser des réunions/formations • Réunir le groupe de travail sur les échassiers des steppes menacés 	<p>Groupe de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparer la réunion triennale des États de l'aire de répartition • Préparer la révision du plan d'action • Suivre la mise en œuvre des plans d'action (national et international) et préparer un rapport d'avancement annuel • Faciliter l'échange d'informations • Organiser des réunions/formations
	<p>États de l'aire de répartition :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approuver le plan d'action • Approuver le mandat du groupe de travail 	<p>États de l'aire de répartition :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparer un plan d'action national • Mettre en œuvre le plan d'action national • Préparer un rapport d'avancement annuel • Localiser les points focaux nationaux • Échanger des informations 	<p>États de l'aire de répartition :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre le plan d'action national • Préparer un rapport d'avancement annuel • Échanger des informations 	<p>États de l'aire de répartition :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre le plan d'action national • Préparer un rapport d'avancement annuel • Échanger des informations
	⇓	⇓	⇓	⇓
<i>Produits</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Plan d'action approuvé • Groupe de travail approuvé 	<ul style="list-style-type: none"> • Plans d'action nationaux • Rapport d'avancement annuel des États de l'aire de répartition • Rapport d'avancement annuel sur le plan d'action international • Point focaux nationaux • Réunions/formations • Échange d'informations 	<p>Rapport d'avancement annuel des États de l'aire de répartition</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'avancement annuel sur le plan d'action international • Réunions/formation • Échange d'informations 	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion triennale des États de l'aire de répartition • Plan d'action révisé • Rapport triennal des États de l'aire de répartition • Rapport triennal sur le plan d'action international • Rapport d'avancement annuel des États de l'aire de répartition • Rapport d'avancement annuel sur le plan d'action international • Échange d'informations

Terminologie

Dans ce plan d'action, les définitions suivantes ont été utilisées :

Niveau d'équilibre de la population = niveau stable de l'effectif de la population animale, pour lequel le taux de naissance et le taux de mortalité sont égaux

Habitat = environnement remplissant les conditions requises par une espèce particulière.

Habitat naturel = environnement d'une espèce particulière, qui n'a pas été modifié par l'intervention humaine au cours de l'histoire récente, par exemple, steppes vierges et semi-déserts.

Habitat semi-naturel = environnement d'une espèce particulière, qui a été modérément modifié par les humains, par exemple les steppes utilisées comme pâturages, etc.

Habitat artificiel = environnement artificiel d'une espèce particulière, par exemple, les terres cultivées.

États de l'aire de répartition = pays (indépendants) appartenant à l'aire dans laquelle une espèce animale particulière est présente.

Sites (zones) de repos = zones dans lesquelles les populations d'oiseaux migrateurs stationnent pendant une durée prolongée de plusieurs jours au moins, pendant la partie non reproductrice du cycle annuel, et où les oiseaux peuvent à la fois se nourrir et se reposer. Ce terme ne s'applique habituellement qu'aux territoires dits de rassemblement pendant les migrations automnale et printanière.

Territoires d'hivernage = territoires de rassemblement pendant l'hiver.

Sites clés = zones essentielles pour la survie d'une partie importante de la population à un stade quelconque de son cycle annuel, c'est-à-dire, pour cette espèce d'oiseau migrateur : territoires de reproduction, zones de rassemblement et sites d'hivernage.

Références clés

- Babayev I.R. 2001. Current state of rare and disappearing waterbirds in southeast of the Caspian Sea. In: Study and protection of animals at the end of the century. / Actes de la conférence scientifique dédiée au 80^e anniversaire de l'académicien M.A. Musayev. Bakou, Elm. Pp123-125.
- Belik V. 1994. Sociable Plover. In Tucker G. And Heath M. Bird in Europe: their Conservation Status. Cambridge, Royaume-Uni, pp.258-259. *Overview of conservation status, ecology, threats, polulation estimates.*
- Belik V.P. 1998. Current population status of rare and protected waders in south Russia. International Wader Studies 10: 273-280. *Latest numbers, range trends etc.*
- BirdLife International, 2000. Threatened Birds of the World. Espagne et Cambridge. Royaume-Uni. *Population size, threats, conservation measures, targets.*
- BirdLife International, 2001. Threatened Birds of Asia : the BirdLife International Red Data Book. Cambridge, Royaume-Uni : BirdLife International. Sociable Plover (tel que téléchargé par Internet).
- Chekmenev D.I., 1961. [Sur la biologie du pluvier sociable. In: Travaux de l'Institut de zoologie, Acad. Sci. du Kazakhstan, Vol.15. Alma-Ata. pp.143-146]. En russe. *Écologie*
- Cramp S. (ed.), 1983. Handbook of the Birds of Europe, the Middle East and North Africa. The Birds of the Western Palearctic. Vol.III Waders to Gulls. Oxford Univ.Press. Sociable Plover: pp.240-246.
- Davygora A.V., 1998. [Pluvier sociable. In: Vasiliyev A.S. (ed.). Livre rouge de la région d'Orenbourg. Orenbourg, pp.54-55.]. En russe. *Menaces, mesures de conservation.*
- Dementiev G.P. et Gladkov N.A., 1951. [Oiseaux de l'USSR. Vol. III. "Sovetskaya Nauka". Pluvier sociable: pp.101-106]. En russe.
- Dolgushin I.A. (ed.), 1962. [Oiseaux du Kazakhstan. Vol. 2. Alma-Ata: Nauka. Pluvier sociable, pp.94-101]. En russe. *Écologie, migration, répartition, régime alimentaire, comportement.*
- Eichhorn G. et Heinicke T., 2000. Notable observations of the Sociable Plover *Vanellus gregarius* from the Tengiz-Korgalzhyn area / central Kazakhstan. In: International Wader Study Group Bulletin, Vol.93, pp.73-76. *Recent results of suveys and latest population estimates.*
- Gordienko N.S., 1991. [Biology and numbers of the Sociable Lapwing *Chettusia gregaria* in Kustanai steppe, northern Kazakhstan. In: Ornitologia, 25: 54-61]. *Very detailed ecology and behaviour. Trends, numbers, diet, dates of breeding.*
- Grazhdankin A.V., 1985. [Artificial incubation and post-embryo development of a Sociable Plover chick. In: Ecological peculiarities of wildlife conservation. Moscou: VNIIPriroda, pp.24-29]. *First & only try to take 4 eggs, transport them while incubating, and artificial raring. 4 eggs taken, 2 hatched, 1 young fledged. Details on procedures, growth, diet in captivity, behavior etc.*
- Kasperek M., 1992. Status of Sociable Plover *Chettusia gregaria* and White-tailed Plover *C.leucura* in Turkey and the Middle East. Sandgrouse, 14: 2-15. *Status, numbers, trends on migration and wintering.*
- Khrokov V.V. 1977 [Pluvier sociable dans la dépression du Tengiz-Kurgaldzhin (Kazakhstan central). In: A.A.Sludsky (ed.). Mammifères et oiseaux rares et en disparition du Kazakhstan. Alma-Ata. pp. 231-234]. En russe. *Phénologie de la reproduction, habitats, comptages, biologie, mue.*
- Korshikov L.V., 1999. [Nouvelles des échassiers de l'est de la région d'Orenbourg. In: Ryabitsev V.K.(ed.), Matériaux sur la répartition des oiseaux dans l'Oural et la Sibérie occidentale. Ekaterinbourg. Pp.142-143]. En russe. *Chasse illégale.*
- Mitropolsky, O.V., Votteler, E.R., Tretyakov, G.P. 1990. Family Charadriidae, Order Charadriiformes. – Birds of Uzbekistan. V. 2. Tashkent, "FAN": 24-54.
- Ryabov V.F., 1974. [Modifications de l'avifaune des steppes du nord du Kazakhstan sous l'effet de facteurs anthropogéniques. In : Ornitologia, Vol.11, pp.279-297]. En russe. *Données diverses sur l'abondance.*
- Serebryakov V., 1997 in EJM Hagemeyer and MJ Blair (eds.). The EBCC Atlas of European Breeding Birds: Their Distribution and Abundance. T & A D Poyser, London. P.270. *known distribution in Europe, some information on numbers*
- Shevchenko V.L., 1998. The Sociable Plover *Chettusia gregaria* north of the Caspian Sea. Wader

Study Group Bull., 87: 48-50. *Changes in breeding habitats (to sands), relation to climate change.*

Solomatin A.O., 1997. [Le pluvier sociable (*Chettusia gragaria*) près de l'Irtych, dans la région de Pavlodar. In : Bull. de la Société moscovite de naturalistes. Vol.102, Numéro 4. Pp.23-28]. En russe. *Effectifs, écologie, régime alimentaire, succès de la reproduction, tendance, très bonnes idées pour la conservation/la protection.*

Tomkovich P.S. et Lebedeva E.A. (eds.), 1998-1999. Échassiers reproducteurs en Europe de l'Est 2000. Vol.1-2. En russe, avec résumé en anglais. *Données sur les effectifs et les tendances à Saratov, dans le Daghestan et dans l'ensemble du sud-ouest de la Russie.*

Annexe I: Panorama des sites clés par pays.

	Type d'habitat	Co-ordonnées	Superficie (ha)	Désignation (inter)nationale (depuis année)	Effectifs max.	Mois le plus fréquenté (nombre de mois d'utilisation)	Propriétaire	Responsable de la gestion
Embouchure de la rivière Samur, Russie	Plaine en bord de mer, avec zones humides	41.52 N, 48.30 E	7 000	Parc naturel (100%)	1985: 100 ind.	P	État	État
Proximité de Borisoglebovka (Semenovski Zakaznik), Russie	Champs, pâturage	51.00 N, 46.45 E	35 000	zakaznik (100%)	1986: 6+ couples 1996: 0	B	État	État
Plaine de Kulaksay, Russie	Prairies (pâturage)	50.44 N, 55.50 E	5 000		1997: 5 couples	B	État	État
Zone de Kupy, Russie	Prairies, steppes, zones humides	51.14 N, 53.46 E	2 000		1997: 2 couples	B	État	État
Est de la vallée de la Manych, Russie	Steppes (pâturage)	45.60 N, 44.50 E	7 000		1998: 2 ind. 2000: 10 ind.	VIII VIII	État	État
Blagoveschenskaya, Russie	Steppes, zones humides	53.00 N, 80.00 E	71 000	zakaznik (partiellement)	1998: 10+ couples 1980-1990: 25+ couples	B	État	État
Lac Lysyi Liman, Russie	Marais salants	45.50 N, 44.03 E	3 500	Zakaznik pour la chasse	1999: 132+ ind.	P (IX)	État	État
Marais salants de Stepnovski, Russie	Champs, zones humides	50.00 N, 45.45 E	40 000		1998: 10+ ind.	IV	État	État
Bulukhta, Russie	Steppes, marais salants	49.20 N, 46.10 E	62 500		1998: 32+ ind.	IV	État	État
Naurzum, Kazakhstan	Steppes sèches, lacs et parcelles de forêt	51.30 N, 64.30 E	190 700 (87 700 protégés)	Réserve naturelle strictement protégée (1933) & zones adjacentes	30 couples	IV, V	État	État
Kurgaldzhino, Kazakhstan	Steppes sèches, salines, lacs, pâturages	50.30 N, 70.01 E	237 100 (19826 convenant à la reproduction)	Réserve naturelle strictement protégée (1968)	40 couples	V	État	État
_____Ouzbékistan	Zones humides	39.50 N, 64.52 E	1,500,000	2000	inconnu	4 (III-IV, VIII-IX)	État	État
Lac Makhmudchala, Azerbaïdjan	Zones humide	39.30 N, 48.40 E	8 000		1 oiseau	?	État	Société des chasseurs et des pêcheurs d'Azerbaïdjan
Estuaire de la Kura, Azerbaïdjan	Zones humides	39.25 N, 49.25 E	15 000		?	?	État	État
Gyzylagach, Azerbaïdjan	Zones humides	39.00 N, 49.00 E	88 000	Réserve naturelle strictement protégée (1929)	12 oiseaux	?	État	État

Annexe II

Estimations de la population reproductrice de vanneaux sociables, réalisées pendant l'atelier de Moscou (2 avril 2002)

Région, pays	Nbre min., Couples reproducteurs	Nbre max., Couples reproducteurs
Russie :		
Région d'Orenbourg	50	70
Région de l'Altaï	10	50
Région de Kourgan	0	1
Région de Tcheliabinsk	0	1
Région de Novossibirsk	1	3
Région d'Omsk	0	1
Kazakhstan		
Région du Kazakhstan occidental	10	50
Région d'Aktioubinsk	10	50
Région de Koustanaï	30	70
Région du Kazakhstan septentrional	10	50
Région d'Akmolinsk	30	70
Région de Pavlodar	10	50
Région du Kazakhstan oriental	5	25
Région de Karaganda	5	25
Total	171	516